

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre, pour Liège et de 5 flor 67 cts. P. P., franc, pour les autres villes du royaume.

# Malin

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 9 août. — MORT DE M. CANNING.

Bureau du Times, à 6 heures.

Nous arrêtons la presse pour annoncer la mort de M. Canning. Ce triste événement a eu lieu ce matin à 4 heures moins 10 minutes; il a été annoncé par le bulletin suivant :

Chiswich, 8 août, à 4 heures du matin.

Nous annonçons avec peine que M. Canning a expiré sans douleur, ce matin à quatre heures moins dix minutes.

Signés J. TIERNEY, J. R. FURRE H. HOLLAND,

— On lit dans le Times :

« Dire que M. Canning ne termine sa brillante carrière politique qu'après avoir développé et livré aux méditations de ses concitoyens les principes mûris pendant long-tems dans son esprit; qu'il n'a pas eu seulement l'honneur de former les plans de politique nationale, européenne, et même universelle, les plus généreux et les plus grands dans leurs résultats, mais aussi de les mettre en action avec l'approbation de tous les hommes d'état éclairés, c'est dire qu'il a assez vécu pour sa propre renommée. Mais autant le souvenir d'une vie aussi glorieuse apporte de consolation à ceux que l'amitié et des liens de famille y attachaient, autant le souverain et le pays doivent ressentir profondément la perte, au moins prématurée pour eux, d'un homme d'état qui, s'il eût vécu, aurait pu veiller à l'accomplissement de ses entreprises patriotiques, en assurer le résultat, et délivrer ceux pour le bonheur desquels il les avait conçues, de la crainte que, dans des mains moins habiles et moins fermes, cette généreuse politique ne serve qu'à faire ressortir la réputation de son auteur.

Le moment de la mort de M. Canning sera considéré comme un instant de crise favorable pour tenter de replacer au pouvoir la faction renversée.

Les chefs de cette faction obséderont sans doute le roi, et, par un mélange convenable de menaces et d'insinuation, tâcheront d'agir encore une fois sur les préjugés et les craintes de S. M.

D'un autre côté, d'après la constante sollicitude et la généreuse et touchante bonté que S. M. a manifestées envers M. Canning pendant tout le cours de cette funeste maladie, on peut conjecturer que tant d'égards personnels n'auraient point été accordés à un ministre, indépendamment d'une grande confiance et d'une intime union. Un ami, le frère le plus tendre, n'aurait pas montré une anxiété plus vive que celle que le roi a daigné faire paraître à l'égard de son ministre mourant. Une personne jouissant d'une grande estime auprès de S. M. a été, vers le lit de douleur, le constant intermédiaire de la sollicitude royale.

Rien ne peut surpasser le calme avec lequel M. Canning a attendu sa fin. Il ne regrettait que la possibilité du malheur d'un changement dans les conseils du roi et l'abandon des mesures qu'il avait lui-même adoptées, et dont dépendaient l'honneur et le bonheur de l'Angleterre et le bien-être de l'Europe. Peu de tems suffira pour faire connaître s'il a supplié S. M. de lui faire une promesse par rapport à cette question, et si cette promesse a été gracieusement faite; mais la profonde anxiété de M. Canning, par rapport à des matières qui ne pouvaient intéresser sa fortune, témoigne honorablement en faveur de la sincérité de son patriotisme et du caractère de la noble ambition qu'il a soutenue jusqu'à la fin.

— Le comte de Westmorland, lord Eldon et M. Peel, sont venus s'informer de l'état de M. Canning. Tous les ambassadeurs et ministres étrangers, le président et vice-président de la compagnie des Indes, le marquis d'Anglesea, le président de la chambre des communes, etc., et une foule d'autres personnages distingués se sont informés de l'état du très-honorable gentleman.

— Le *Globe and Traveller* et le *Sun* ont entouré leurs feuilles de bandes noires, à l'occasion de la mort de M. Canning.

— M. Canning est mort dans la même maison où est décédé le célèbre Fox, victime comme lui d'un excès de travail.

— Le *Morning-Herald* annonce que M. Brougham est malade, et, par suite de son état, incapable de vaquer à ses travaux comme juriconsulte.

— Le journal *Reconciliador* de Caraccas, dont nous avons extrait, pour notre dernier n<sup>o</sup>, la proclamation de Bolivar, contient encore d'abord la lettre suivante que Francisco de Paula-Santander, de l'ordre des libérateurs de Venezuela et de Cundinamarca, décoré de la croix de Boyaca, général de division des armées de Colombie, vice-président de la république, chargé du pouvoir exécutif, etc., etc., etc., a adressée de Bogota, le 30 avril 1827, à S. Exc. le libérateur de Colombie, président de la république :

« Seigneur, le gouvernement de la république ne peut plus long-tems fermer les yeux sur les agitations qui alarment le peuple ni regarder sans douleur les graves difficultés qui l'environnent. La correspondance qui a eu lieu entre le ministre d'état pour les affaires étrangères et celui de la guerre et qui est envoyée aujourd'hui au secrétaire de V. Exc., vous donnera une idée suffisamment claire de l'état alarmant où sont placés les départements du sud et dont je voulais éviter les suites en expédiant immédiatement au général Bustamente une réponse conçue en termes qui pouvaient tranquilliser toute la division.

« Le pouvoir exécutif avait espéré que la réunion du congrès faciliterait les moyens d'apaiser les dissensions de la république, mais par le retard qu'elle éprouve pour des causes que ni le pouvoir exécutif ni moi nous ne pouvons maîtriser, le pouvoir exécutif prévoit que les maux qui affligent l'état, pourraient se prolonger. Et comme si l'altération de notre constitution dépendait essentiellement de la cessation de mes fonctions administratives et des calomnies insinues dirigées contre moi, les ennemis du gouvernement ont voulu se donner du relief en provoquant une irritation générale à mon égard.

« Il est aisé de concevoir combien pourraient être sérieuses les conséquences de la haine et de la jalousie d'une partie des divisions de l'état contre le pouvoir exécutif. Dans de pareilles circonstances, je trahirais mes devoirs et mon attachement désintéressé à la cause nationale, si je ne sollicitais V. Exc. de la manière la plus instante de venir ici et de reprendre le pouvoir auquel le peuple vous a librement et légalement appelé. Sous l'autorité constitutionnelle de V. Exc., les fragments dispersés du corps politique se réuniront; les factions seront contenues, la tranquillité et la sûreté renaîtront, et la Colombie recouvrera sa puissance et sa splendeur qui est maintenant ternie. Le pouvoir exécutif a le premier reconnu le droit que V. Exc. a acquis par le libre vote constitutionnel du peuple colombien, de reprendre la présidence de l'état; il y a le premier appelé V. Exc. quand il apprit le commencement des troubles du Venezuela. Le pouvoir exécutif ne s'écarte pas de cette route, et il a lieu de croire que le peuple l'y suivra avec constance, en restant fidèle à ses devoirs, à ses promesses et à l'affection qu'il porte à V. Exc.

« D'après l'avis du gouvernement, ces données sont suffisantes pour engager V. Exc. à ne pas hésiter d'accéder à ma demande. Se livrer à des observations sur la nécessité d'une pareille démarche, ce serait offenser le patriotisme connu de V. Exc. et votre ancien dévouement à la prospérité publique; attendu que celui qui est chargé du pouvoir exécutif a invité V. Exc. à différentes reprises, depuis le mois de novembre dernier, et sur des motifs bien justes, de vous charger du gouvernement de la république, il est sous ce rapport délivré de toute responsabilité!

« Je suis avec les sentimens de la plus haute considération, et du plus profond respect, de V. Exc. le très obéissant serviteur.

(Signé) SANTANDER. »

Voici la réponse du libérateur à cette lettre, de son quartier-général de Caraccas, le 19 juin 1827 17<sup>e</sup> année de la liberté :

« Très-excellent seigneur, j'avais, le 28 mai dernier, l'honneur d'informer l'honorable secrétaire de l'intérieur que le libérateur avait reçu la communication de V. Exc. en date du 30 avril précédent, qui l'invitait fortement à reprendre l'autorité exécutive afin que les portions détachées du corps politique fussent réunies, que la tranquillité fût rétablie et que la Colombie pût recouvrer sa puissance et sa renommée.

« V. Exc. déclara qu'elle était forcée de faire cet appel par suite de Palarme qui régnait dans les départemens du sud, et des troubles qui annonçaient l'insurrection de la troisième di-

vision auxiliaire du Pérou. Mais le libérateur se flattait que ces vétérans avaient déjà aperçu l'abîme dans lequel ils allaient se précipiter, et qu'ils avaient au moins abandonné le projet inique qu'on leur prêtait. En conséquence, S. Exc. ne jugea pas nécessaire de renoncer à son intention de se démettre de la présidence de la république.

« Mais comme ce projet a été mis à exécution, la situation du libérateur a entièrement changé, et comme président de la Colombie et comme simple citoyen, il se hâte de prévenir le démembrement de la république et la violation de ses lois. Les preuves nombreuses et éclatantes de confiance que S. Exc. a reçues du peuple colombien, lui imposent impérieusement cette obligation, et S. Exc. est résolue à marcher contre les traités, qui, après avoir terni la splendeur de la république veulent la démembrer.

« Le libérateur partira donc immédiatement pour la capitale; et il ne croira pas avoir rempli ses devoirs, comme soldat de la patrie, tant qu'elle ne sera pas tranquille sous tous les rapports, et en état de disposer librement de ses destinées.

« Par ordre de S. Exc., j'ai l'honneur de faire cette communication à V. Exc.

« Je suis avec le plus profond respect, de V. Exc. le très obéissant serviteur. (Signé) J. R. RENVENGA, secrétaire. »

#### FRANCE.

Paris le 10 août. — La mort de M. Canning a produit à Paris une sensation qui sera partagée par tous les peuples de l'ancien et du nouveau monde. C'est un juste sujet d'orgueil pour une nation de voir éprouver par toutes les autres les regrets qu'excite la mort d'un de ses hommes d'état. Tous les intérêts de l'humanité sont devenus solidaires. Il y a des sympathies tellement puissantes, que l'esprit de rivalité même ne saurait les affaiblir. Nous vivons dans un temps où la perte d'un ministre ami des institutions libérales est un sujet de douleur pour tous les cœurs généreux. (Constitutionnel.)

— M. Désaugiers, l'un de nos plus spirituels chansonniers, est mort hier matin à Paris, à la suite d'une longue maladie. M. Désaugiers était directeur du théâtre du Vaudeville.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 AOÛT.

M. G. J. Herreyns, directeur de l'Académie Royale des beaux arts à Anvers, y est décédé dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, à l'âge de 84 ans et deux mois.

— On nous écrit de Huy, que dans la nuit du 30 au 31 juillet dernier, un violent incendie a éclaté dans les propriétés du sieur Melin, meunier à Villers-le-Bouillet. Le feu est parti de la toiture d'un fournil et s'est communiqué à une grange; de là à une écurie et à une étable, qui étant couvertes en paille ont été rapidement la proie des flammes. Sans l'activité et le bon emploi des secours donnés par quelques voisins, la plupart journaliers et houvailleurs, c'en était fait du moulin et de la maison d'habitation, le tout étant contigu.

Ces propriétés étaient assurées par la compagnie d'Anvers (*securitas*). Son agent à Huy, le notaire Chapelle, informé de cet événement s'est rendu sur les lieux, y a fait constater les dommages, et déjà le huit il était autorisé par la direction de la compagnie, à payer non-seulement ces dommages, mais encore à distribuer, à titre de gratification une somme de 60 fl. des Pays-Bas, entre les plus nécessiteux des voisins qui se sont distingués dans cette circonstance.

— On trouve dans la *Staats courant* du 10 de ce mois, un avis touchant une opération de la société nationale de commerce qui nécessitera la fourniture de 45,000 chemises en coton blanc, 30,000 pantalons, 30,000 gilets à manches, 30,000 paires de guêtres de la même étoffe.

— Depuis la découverte des acrostats, jamais la Nouvelle-Orléans n'avait joui du spectacle d'une ascension. Le fils du physicien Robertson de Liège, lui en a donné le spectacle. A son retour, le jeune physicien a été accueilli avec enthousiasme au théâtre, et reçu à un repas splendide que lui ont offert les autorités de la ville. M. Eugène Robertson doit se rendre au Brésil.

— Le *Courrier des Pays-Bas*, contient la lettre suivante:

« Monsieur, j'entends dire partout que le concordat conclu entre notre gouvernement et la cour de Rome sera publié incessamment. Je vous avoue que je suis un peu surpris de n'entendre jamais accompagner cette nouvelle d'une condition nécessairement préalable à cette publication. Le concordat doit devenir une loi de l'état, et à ce titre le concours des états-généraux est indispensable. Agrérez, etc. »

#### LES ON DIT.

On dit qu'aussitôt l'échange de la ratification de la convention avec la cour de Rome, le comte Charles Mercy-d'Argenteau, archevêque actuel de Tyr, et nonce du Saint-Siège à Munich, sera nommé évêque de Gand. (*Gazette de Gand*.)

On dit que la convention, signée le 18 juin, n'est rien autre chose qu'une reproduction du concordat de 1802, sauf les changements nécessaires aux articles relatifs à la nomination des évêques.

On dit que les sièges épiscopaux seront érigés à Utrecht pour les provinces septentrionales, à Bruges pour la Flandre occidentale et à Bois-le-Duc pour le Brabant septentrional.

On dit que les évêques sont déjà nommés, mais on n'a ajouté pas de quelle manière cette nomination a été faite.

On dit que les sièges de Liège, Namur et Tournay seront remplis par MM. les vicaires capitulaires de ces diocèses. (Le Catholique.)

On dit que le concordat sera publié dans les premiers jours de septembre.

On dit que c'est à la sagesse et aux lumières seules du roi qu'on doit cet heureux résultat.

On dit que quelques ministres sont mécontents de ce traité.

On dit que le concordat rétablit les élections capitulaires.

On dit que nous aurons un nonce résidant à Bruxelles.

On dit que le métropolitain exercera une surveillance immédiate sur le collège philosophique.

On ne dit pas si le concordat est étendu aux provinces septentrionales.

Enfin On ne dit rien d'une nouvelle circonscription des diocèses, ni de l'augmentation des évêchés, ni du choix de nos futurs évêques. (Belg.)

Il paraîtra dans quelques jours, à la librairie de Lebeau-Ouvert, une brochure ayant pour titre : *Observations sur le projet du code pénal.*

#### COLLÈGE ROYAL DE LIÈGE.

La distribution solennelle des prix, aux élèves du Collège royal, aura lieu à la société libre d'Émulation demain mardi, à quatre heures de l'après-dînée.

TEMPÉRATURE du 13 août. — A 8 heures du matin, 13 degrés, à une heure, 14 degrés.

#### CANNING.

George Canning descendait d'une famille respectable d'Irlande, Camden, dans son ouvrage intitulé : *Britannia*, parle d'un William Canning, qui fonda à Bristol l'église Sainte-Marie de Radcliffe.

Son père quitta de bonne heure l'Irlande pour aller s'établir en Angleterre, où il épousa une femme dépourvue de fortune, mais qui ne manquait ni de beauté ni de talents. Ce mariage déplut à sa famille, qui le réduisit à une pension de cent cinquante livres sterling. Il embrassa la profession du barreau. C'était un patriote distingué, et il a écrit plusieurs ouvrages pour la défense des libertés publiques. On assure que le besoin et le chagrin hâtèrent sa mort. Sa famille consentit à se charger de son fils, mais à condition qu'il deviendrait comme étranger à sa mère. Cette dame se maria en secondes noces; mais toujours poursuivie par l'infortune, elle fut obligée d'avoir recours à ses talents et se fit comédienne. Cependant son fils, malgré toutes les préventions aristocratiques qu'on essaya de lui inspirer, et le soin avec lequel on l'éloignait de sa mère, continua pour elle l'amour le plus tendre; toujours fidèle, au collège, il entretenait avec elle une correspondance, plus tard il l'environna de soins et de consolations, et lorsque, parvenu au comble des honneurs, nommé gouverneur de l'Inde, il se préparait à quitter l'Angleterre, son plus vif regret était d'y laisser sa mère.

Son éducation fut donc remise à un oncle qui l'envoya à Eton, où il fut placé sous la tutelle du célèbre Shéridan; il y forma une liaison intime avec les héritiers de quelques-unes des premières maisons d'Angleterre. En 1786, le jeune Canning était un des anciens élèves de ce collège, et l'un des plus distingués. A cette époque, commença à paraître un journal hebdomadaire intitulé *le Microscop*, rédigé par les élèves mêmes de cette école fameuse. C'est chose assez singulière qu'une feuille périodique sortie d'un collège, et écrite par des jeunes gens placés loin de la scène du monde. *Le Microscop* parut pendant près d'un an, et ne cessa que par suite de la mort de son savant éditeur Grégoire Griffin. M. Canning fournit à ce recueil un assez grand nombre d'articles, sous la signature B. Il les dédia au docteur Davis, son maître, comme un témoignage de son respect. Il y a lieu de croire que le docteur fut fier de son élève, et qu'il le recommanda chaudement.

D'Eton, M. Canning passa à Oxford, et entra au collège de Christ. Sa réputation littéraire l'y avait précédé. Elle s'accroît encore par le succès de plusieurs discours qu'il eut occasion de prononcer, et de quelques productions latines que l'on trouvait écrites dans la langue du siècle d'Auguste.

Cependant M. Canning, n'ayant pas de fortune, sentit le besoin d'échanger les loisirs de la vie littéraire pour une profession active. Comme son père, il embrassa celle du barreau. Il avait un grand fonds d'instruction, et tout ce qui paraissait alors lui manquer, c'était l'habitude de parler en public avec facilité.

En 1793, un membre de la chambre des communes, sir Richard Worsley, fondant de grandes espérances sur les talents de M. Canning, se démit de sa place au parlement en sa faveur. Celui-ci succéda donc au baronnet, comme député du bourg de Newport dans l'île de Wight. Ce ne fut cependant qu'en 1794 qu'il fit, au sujet du traité entre la Grande-Bretagne et le roi de Sardaigne, son premier discours, qui fut très remarqué. Depuis il parla dans la plupart des discussions importantes, et ses talents, dans cette conjoncture critique, furent très utiles aux ministres de l'époque. En 1798 il concourut à la rédaction d'un journal intitulé *l'Anti Jacobin* dirigé contre la révolution française.

Il devint un des adjoints secrétaires d'état sous lord Grenville, et se montra, dans le parlement, un des plus ardents partisans de l'abolition de la traite des nègres. A la chute de l'administration de Pitt, M. Canning se retira avec ses amis. Mais en 1803 nous le retrouvons au ministère, comme trésorier de la marine et membre du conseil privé.

La mort de Pitt arrivée le 22 janvier 1806, et à laquelle on dit que la révolution, causée par la nouvelle de la perte de la bataille d'Austerlitz eut une si grande part, amena la dissolution du cabinet. M. Canning résigna sa place et fut élu membre du parlement pour Sligo. La perte de Fox (14 août 1806) qui suivit de sept mois celle de Pitt, ayant amené plusieurs changements, M. Canning devint ministre des affaires étrangères au moment où M. Perceval fut placé à la tête de l'échiquier (ministre des finances.)

On a accusé M. Canning d'avoir ordonné l'incendie de Copenhague et l'enlèvement de la flotte danoise; mais il protesta avec énergie contre cette accusation le 21 janvier 1808 dans la chambre des communes.

En 1809, arriva un événement qui fit beaucoup de bruit. Un duel eut lieu entre M. Canning et lord Castlereagh. Celui-ci accusait M. Canning d'avoir sollicité et obtenu secrètement son renvoi, et cependant de l'avoir laissé commencer la campagne de Walcheren et s'engager dans cette expédition si importante et si hasardeuse, en lui laissant croire qu'il était appuyé et secondé par ses collègues. Il lui écrivit donc pour lui demander satisfaction et le sommer d'offrir lui-même sa démission. M. Canning répondit que c'était une calomnie, et accepta le cartel. La rencontre eut lieu, et M. Canning fut frappé d'une balle à la cuisse. Quelque temps après, il parut au lever du roi, et remit les sceaux de son office.

Nous voici arrivés à un acte politique de M. Canning qui lui a fait tort dans l'opinion, et que ses plus chauds admirateurs ont peine à justifier. C'est sa rentrée au ministère sous ce même Castlereagh dont il avait dénoncé l'incapacité, et son acceptation de l'ambassade de Lisbonne. Nous sommes trop loin pour bien juger ses motifs; mais en Angleterre, parmi ses partisans mêmes, beaucoup le condamnent. C'est, disent-ils, un des exemples les plus forts d'inconstance et de tergiversation politique que notre siècle ait offerts. M. Canning s'était mis en hostilité avouée avec l'administration de lord Castlereagh, il la méprisait, il accusait ce lord de retenir une place pour laquelle il était décidément reconnu incapable, et il était bien certain que ses plaintes n'étaient point désavouées par la nation. Comment donc a-t-il pu rentrer, avec la permission et pour ainsi dire le pardon de lord Castlereagh, dans ce même cabinet où ce ministre était tout puissant, et où les mêmes conseils, le même esprit contre lesquels il avait protesté, dominaient toujours? Si son éloignement eût duré quelques mois de plus, il aurait vu cette administration venir s'offrir à sa merci, et il aurait rejeté lord Castlereagh avec aussi peu de cérémonie qu'il a fait depuis de lord Sidmouth. Mais il laissa échapper la victoire au moment de la saisir: une ambassade qui n'avait point de but mais qui donnait un énorme salaire, une véritable sinécure, Lisbonne enfin, fut pour l'aspirant au ministère ce que Capoue fut pour Annibal.

En 1812, M. Canning fut nommé représentant de Liverpool. Il parla fortement en faveur de l'émancipation des catholiques qu'il avait déjà soutenue dans le cabinet; en septembre 1814, il fut nommé ambassadeur en Portugal. Ses ennemis l'ont accusé d'avoir trouvé dans ces fonctions le moyen d'augmenter considérablement sa fortune. Le 12 juin 1816, après la plus orageuse discussion, il fut nommé de nouveau représentant de Liverpool; c'est dans cette occasion qu'il prononça un discours remarquable.

« Je sais, dit-il, que les membres de l'opposition qui veulent concentrer le ministère dans quelques grandes familles, qui, en se moquant de la légitimité à l'égard des trônes, prétendent à des talens politiques héréditaires, me traitent d'aventurier. Je ne comprends pas ce qu'un semblable reproche peut signifier dans un pays où toutes les carrières sont ouvertes à tout le monde; mais j'accepte cette qualification; elle désigne un homme qui, comme représentant, ne veut dépendre que de la nation, et qui, pour servir sa patrie, ne croit pas avoir besoin de l'appui de cent générations d'illustres ancêtres. »

M. Canning se montra, dans le procès de la reine, plein d'indépendance et de fermeté: la faveur royale ne le séduisit point, il ne fit rien pour elle.

Long-temps rédacteur de feuilles périodiques, il écrivait encore en 1817 dans un Recueil intitulé: *Quarterly-Review*.

En 1821, il eut le malheur de perdre un fils, jeune homme qui donnait de grandes espérances. Il a composé en sa mémoire une touchante élogie.

Le 16 mars 1822, M. Canning fut nommé gouverneur général de l'Inde; mais au mois d'août, à la mort de lord Londonderry, il fut appelé à lui succéder, et, le 17 septembre, il prêta serment comme secrétaire d'état aux affaires étrangères. On sait ce qu'il a fait depuis.

M. Canning avait épousé une des filles du feu le général Scott, et ce mariage lui avait procuré une fortune très considérable. On le représente comme ayant toutes les vertus d'un chef de famille: c'était à la fois un époux aimable, un père tendre, et un bon mari.

La chambre des communes n'avait pas de plus habile orateur. Ses manières étaient pleines de noblesse, mais sans la froideur trace de fierté aristocratique. Son maintien, son expression, ses gestes, respiraient la douceur et la grâce. Sa belle physionomie, son regard vif et pénétrant, l'élégance de toute sa personne, séduisaient en sa faveur. Sa voix était plutôt douce que musicale; elle était claire et pleine, mais quelquefois monotone. Ses discours étaient toujours ornés, réguliers et travaillés. Mais malgré tout son art et le soin qu'il mettait à tourner des périodes sonores, il avait parfois des éclats qui étonnaient par la brusquerie, mais qui, contrastant avec le ton ordinaire de son éloquence,

n'en produisaient que plus d'effet. Plus ordinairement il surprenait et ravissait par son esprit, ses saillies et ses épigrammes, et par un choix heureux de pensées et d'expressions. Il lui manquait, dit-on, une qualité que son prédécesseur possédait au plus haut degré: le sang-froid quand il raisonnait et l'empire sur lui-même quand il répliquait. Son penchant à la satire, son esprit railleur et caustique lui ont fait des ennemis, et on attribue à cette cause les soupçons et la méfiance que de graves personnages ont conçus contre lui; il a déplu pendant long temps à cette espèce sérieuse que l'on désigne en Angleterre sous le nom de gentilshommes de campagne. Pitt n'effaroucha jamais ces hommes sages, parce qu'il paraissait toujours soucieux; mais M. Canning, par ses plaisanteries et son air de légèreté, était pour eux l'objet d'une crainte bien sincère.

M. Canning semblait avoir choisi pour devise: *Suaviter in modo, sed fortiter in re*. Sa fermeté lui a fait rarement sacrifier l'urbanité, et sa politesse n'allait jamais jusqu'au mensonge.

Rappelons en terminant le jugement et l'espèce de prophétie que lord Byron a consignée dans la préface des derniers chants de *don Juan*. « Canning, dit-il, est un génie presque universel, un orateur, un bel esprit, un poète, un homme d'état; il n'est pas fait pour suivre les traces d'un lord Castlereagh. Si jamais homme fut capable de sauver un pays, c'est lui. »

*Lebeau.*

#### COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 10 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr. 80 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juiss. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. au 22 juin, 72 65. — Action de la banque, 2007 50. Emprunt royal d'Espagne 1826, 63 0/0. Emprunt d'Haiti, 695 00.

BOURSE D'ANVERS, du 11 août. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 P. Rente remb. 89 1/4 P. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 88 nomb.

Changes. — L'Amsterdam court s'est fait à 118 p. 0/0 de perte; le Londres court A deux mois ont été demandés, le court à 11 97 1/2 A, les deux mois à 11 92 1/2, le Paris court et à terme ont été demandés, le court à fl 47 5/16 A, les deux mois à 47 A, les trois mois 46 7/8 A; le Francfort Hambourg manque.

ETAT CIVIL du 10 août. — Naissances: 3 garç., 4 filles.

Décès, 1 femme, savoir:

Marguerite Capart, âgée de 72 ans, rentière, quai d'Avroy, n. 621, épouse de Gaspar Graff.

Du 11 août. — Naissances, 1 garçons.

Décès: 2 filles, 1 homme, 1 femme; savoir.

Jean Pierre Lizon, âgé de 38 ans 7 mois et 28 jours, ordonnance au commissariat du district de Liège, rue Pierreuse, 389, époux de Marguerite Joseph Bertrand.

Marie Lambertaine Houssa, âgée de 34 ans 6 mois et 26 jours, fabricante de Serge, rue Hors Chateau.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE à la BOVERIE.

Mercredi prochain, fête de l'Assomption, il y aura GRANDE HARMONIE. (856)

GRAND BAL CHAMPÊTRE à la Comète, faubourg Vivegnis, les 15 et 19 courant. (855)

BAL CHAMPÊTRE chez N. F. Leburton, à l'occasion de la fête à Flémalle-Haute, mercredi prochain 15 et dimanche 19. (848)

PULVÉRINE pour teindre les cheveux en noir et en châtain, composée par Langier, père et fils, parfumeurs-distillateurs, brevetés à Paris.

Cette nouvelle poudre, supérieure à tout ce que l'on a produit jusqu'ici dans ce genre, a la propriété de teindre les cheveux avec beaucoup de facilité et suivant la couleur et la nuance que l'on préfère.

Le dépôt s'en trouve chez Charles-Jean SAMUEL.

Se référant à l'annonce ci-dessus, le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir de Paris un nouvel envoi dans les parfumeries fines et superlines, savons et savonnets de 10 à 47 cents et plus la pièce, savon Bézian, Saubon ou Oriental pour les bains et la barbe, savon de Naples pour la barbe, savon Égyptien pour les favoris, eau de la Chine pour teindre les cheveux, extraits d'odeurs pour le mouchoir, eau de toilette de Portugal et des Graces, lait de roses, pommades pour les cuirs à rasoirs, huiles de noisettes et huiles antiques pour les cheveux, de qualités supérieures, poudre de corail, opiat et eau de Greenvagh pour les dents, eau de Cologne de 10 à 94 cents le flacon, plusieurs autres articles dont le détail serait trop long; ceintures en acier à 95 cent la pièce Charles Jean SAMUEL, place St. Lambert, sur le coin vers la Petite-Tour.

Beau quartier composé d'un salon et de deux pièces au premier à louer dans la même maison. (851)

Le 17 août 1827 à 10 heures, il sera vendu aux enchères à la maison pastorale à Tilff par le notaire Gilon tout le beau mobilier qui s'y trouve, consistant en literie, linge, boiserie, miroirs, batteries de cuisine, vin de Bourgogne de 1819, 20, 21 et 25 et autres objets à six mois de crédit.

Ledit notaire est chargé d'acquiescer des biens fonds, dans le canton de Seraing, pour une valeur de 20 à 25 mille fls. S'adresser, en son étude à Seraing.

Le soussigné prévient le public qu'il ne reconnaîtra aucune dette, que pourra faire *Anne-Marie Quinet*, son épouse, ayant quitté son mari. *Nicolas Ledent.* (836)

*Avis aux actionnaires dans la société de commerce des Pays Bas.*

Le président de la chambre de commerce et des fabriques, à Anvers, ensuite de l'avis publié par la direction de la société de commerce des Pays-Bas, en date du 10 de ce mois, par lequel elle invite les actionnaires ayant droit de voter, de déclarer dans lequel des quatre collèges électoraux ils veulent être rangés. Porte à la connaissance des actionnaires, que ceux, qui désirent de voter dans le collège d'Anvers, qui s'assemblera le 1er. septembre prochain, au local de la chambre de commerce au-dessus de la bourse à 10 heures du matin, peuvent en faire parvenir la demande par écrit à la même chambre, ou bien s'adresser au secrétariat, où il sera vaqué tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de relevée, pour y recevoir leur déclaration sur un registre, qui y sera déposé à cet effet.

Anvers, ce 29 juillet 1827. *Le président HAVENITH.* (807)

(471) *Vente pour sortir de l'indivision.*

Le cinq septembre 1827, à 2 heures de relevée, le notaire *Dusart*, vendra aux enchères en son étude, rue Féronstrée, n. 569, une belle maison, rebâtie à neuf, située à Liège, quai d'Avroy, en face de la promenade, n. 583, occupée par M<sup>de</sup>. V<sup>e</sup>. Defays, ayant 6 pièces au rez-de-chaussée, jardin, cour, pompe, citerne, etc. On peut la voir tous les jours, les vendredi et samedi exceptés, depuis 3 heures jusqu'à 5. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions d'après lesquelles, l'adjudicataire aura la faculté de constituer la majeure partie du prix en rente.

Vente de deux maisons situées en ville, vendredi trente-un août à deux heures et demie de l'après-dinée, devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau, rue Neuvicé, n. 939, par le ministère de M<sup>e</sup>. *Parmentier*, notaire.

1<sup>o</sup>. La maison n. 42, portant l'enseigne de la Clef, devant les Mineurs, occupée par Donceel.  
2<sup>o</sup>. La maison n. 85, rue Mère de Dieu, occupée par le sieur Jonguen. (813)

(466) Le 16 août 1827, à deux heures de relevée, Me *Boulangier*, notaire, vendra en son étude rue Hors-château à Liège, une grande maison à porte cochère, située rue Féronstrée, n. 590; elle est dans le meilleur état, contient de grands appartemens ornés de glaces, fontaine, pompes, caves, écurie; remises et une citerne à l'huile, faite depuis peu d'années, on accordera des facilités à l'acquéreur.

S'adresser pour renseignements audit notaire, et pour la voir rue Hors-château n. 221, depuis dix heures jusqu'à midi.

La mise à prix est de vingt-un mille florins des Pays-Bas.

La maison cotée 332, rue derrière St. Thomas, avec cour, jardin, remises et écurie, sera vendue à l'enchère, le 15 novembre prochain, en l'étude de M. le notaire *Dusart*. On peut la voir tous les matins, depuis dix jusqu'à une heure. (822)

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce.

S'adresser sur la Batte, n. 1078.

A vendre deux cent mille briques, en deux briqueteries, situées au bord de la Meuse, au village de la Neuville sous Huy. (810)

A louer pour mars prochain un beau bien; peu éloigné de la ville, contenant environ 9 bonniers assolés en cotillage, houblonniers meublés, terres arables et prairies bien arborées. S'adresser rue Vinave d'Ile, n. 44. (674)

(472) Le 22 août courant, à 4 heures de relevée, le notaire *Dusart*, vendra aux enchères au rivage du quai d'Avroy, vis-à-vis des Augustins, deux bateaux en bon état, l'un de la capacité de 50 tonneaux et l'autre de 34, dans l'intervalle on peut les acquérir de gré-à-gré. S'adresser audit notaire.

Le jeudi 23 Août 1827, à dix heures du matin, le notaire *Dempthynnes*, procédera à la maison mortuaire de Georges Blendef, sise à Fraiture. Sur Amblève, commune de Comblain-au-Pont, à la vente aux enchères publiques d'une pièce de terrain partie pré, partie terre arable, partie bois taillis, mesurant environ cent dix perches, sise en Neupré, dessous Presseux, territoire de Sprimont, canton de Louveigné, désignée dans le testament olographe dudit sieur Blendef, en date du 2 avril 1825, pour être vendue et le prix employé au paiement des droits de succession ouverts par son décès.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente.

( ) La famille Jamotte, d'Amay, pour faciliter le partage de ses propriétés, fera vendre par licitation, aux enchères publiques, savoir:

Lundi 20 août 1827 chez le Sieur *Wesmael*, cabaretier, à Ampsin, à 10 heures du matin.

1<sup>o</sup> Une maison sise à la Taverne à Meuse, avec brasserie, jardin, prairie et houblonnière, occupée par Houbotte, contenant 56 perches 67 aunes.

2<sup>o</sup> Une maison sise au même lieu et près de la précédente, couverte en ardoises, avec un jardin enclos de murs, en face, donnant sur la Meuse.

3<sup>o</sup> Une autre maison située près de l'église d'Ampsin avec jardin contigu, occupée par Henri Lespaigne, contenant 21 perches 80 aunes.

4<sup>o</sup> Une belle grange couverte en ardoises, avec remise, écurie et le pré y attenant à Ampsin, contenant 17 perches 30 aunes.

5<sup>o</sup> Huit bonniers et demi métriques, en vergers, prairies et terres labourables, situés en ladite commune d'Ampsin divisés en 14 lots.

6<sup>o</sup> Quarante cinq bonniers 59 perches de terres labourables, situées dans la belle campagne d'Amay divisés en onze lots.

7<sup>o</sup> Le tiers de l'usine d'alun, dite de Rémont.

Lundi 27 août 1827, à 10 heures du matin en l'étude de M<sup>e</sup> *Grégoire*, notaire à Huy.

1<sup>o</sup> une maison et dépendances, sise au Rivage de l'Applé, Huy, tenant à la Meuse.

2<sup>o</sup> Maison située à L'Applé à Huy, tenant à M. Pabbé Chainaye.

3<sup>o</sup> Maison située à L'Applé à Huy, tenant derrière au jardin de M. Schellinx.

4<sup>o</sup> Le tiers indivis de la fabrique de genièvre de Bassoha, consistant en un corps de bâtiment, ustensiles et 51 perches et jardin et prairie.

*Rentes en numéraire.*

1<sup>er</sup> lot. Rente due par Jean B. Dosogne, de Huy, 17 florins 52 cents.

2<sup>o</sup> lot. Rente due par André Vanopré, de Bassoha, de 11 florins 81 cents et demi.

3<sup>o</sup> lot. Rente due par Nicolas Lizin de Huy, de 34 florins 2 cents.

4<sup>o</sup> lot. Rente due par Grégoire Nicolas Degée, de Huy, de 57 florins 43 cents.

5<sup>o</sup> lot. Rente due par les représentans Oger Grosjean, D'ombrez, de 90 florins 87 cents.

6<sup>o</sup> lot. Rente due par Louis Houbotte d'Ampsin, de 44 florins 79 cents.

7<sup>o</sup> lot. Rente due par Jean Pierre Thyron, d'Amay, de 4 florins 33 cents.

8<sup>o</sup> lot. Rente due par Martin Huet, d'Ampsin, de 35 florins 32 cents.

9<sup>o</sup> lot. Rente due par Nicolas Joseph Delhaise, de Huy, de 5 florins 74 cents.

10<sup>o</sup> lot. Rente due par la V<sup>e</sup> Charles Pire, d'Amay, de 2 florins 30 cents.

11<sup>o</sup> lot. Rente due par Gilles Streel et consors, d'Ampsin, de 5 florins 17 cents.

12<sup>o</sup> lot. Rente due par Lambert Jamotte, d'Amay, de 12 florins 63 cents.

13<sup>o</sup> lot. Rente due par la V<sup>e</sup> Noël Joseph Jamotte, de Huy, de 5 florins 74 cents.

14<sup>o</sup> lot. Rente en deux constitutions, due par François Méréchal, d'Ampsin, de 5 florins 76 cents et demi.

15<sup>o</sup> lot. Rente en deux constitutions, due par M. Herthel Halloy, bourgmestre, d'Ampsin, de 36 florins 46 cents et demi.

*Rentes en nature.*

16<sup>o</sup> lot. Rente de 715 litrons 50 dès d'épeautre, due par Pierre Delhateur, d'Ampsin.

Lundi 3 septembre 1827, chez le Sieur *Dumont*, maison neuve à Viemme à 2 heures de l'après midi.

1<sup>o</sup> Sept bonniers 68 perches et demi de terre labourable situées à Viemme, Borlez, Aineffe et Waremmé, divisées en 15 lots.

2<sup>o</sup> Une rente due par Orban Graindorge, cultivateur à St.-Georges, de 4 florins 60 cents.

3<sup>o</sup> Une rente due par Pierre Renard, de Verlainé, de 6 florins 32 cents.

4<sup>o</sup> Rente due par Nicolas Joseph et Marie Marguerite Jamotte de Viemme, de 15 florins 12 cents.

5<sup>o</sup> Rente due par Jean Boutel, de Viemme, de 17 fls. 92 cents.

6<sup>o</sup> Rente due par Gerard Marechal Charon, à Viemme, de 29 florins 76 cents.

Toutes les rentes sont bien constituées, et sont en grande partie le prix de concession d'immeubles.

S'adresser pour connaître les conditions, qui offrent toute sûreté et de grandes facilités pour le paiement, savoir, à Liège chez M<sup>e</sup> *Ferninck*, avoué, rue Souverain-Pont, n. 308, à Waremmé chez M<sup>e</sup> *Lejeune*, notaire, et à Huy, chez M<sup>e</sup> *Collignon*, avocat, et chez M<sup>e</sup> *Grégoire*, notaire.